



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 4 septembre 2018 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Jean-François Poulin et Jean-Yves Boulianne sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présentes M<sup>mes</sup> Marielle Benoit, greffière et Julie Laguë, trésorière.

Le maire informe les citoyens présents que, compte tenu des coûts du bitume, les travaux de pavage des rues McCorkill et Yamaska Est sont reportés en 2019.

Le maire donne les réponses aux questions posées par les citoyens lors de la séance du 6 août 2018.

### **Première période de questions**

Deux des soixante-treize personnes présentes posent des questions sur les sujets suivants :

- Sujet 40 - Réparation de la toiture de l'entrepôt à sel - Travaux ne sont pas sous garantie?
- Travaux de la rue Welch.
- Herbes longues sur la rue Welch.
- Demande de modification de zonage.

**2018-405**

### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

45. Train de passagers - Activité de promotion.
46. Programmation Rénovation Québec - Mandat pour l'analyse des demandes.
47. Tournoi de golf - Signature des effets bancaires.

## **Procès-verbaux**

**2018-406**

### **Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 août 2018**

Document : Procès-verbal de la séance du 6 août 2018.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 6 août 2018 a été remise à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 6 août 2018.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.

## Réglementation

2018-407

***Règlement sur le programme Rénovation Québec de subventions à la rénovation résidentielle de la Ville de Farnham - Programmation 2018-2019 - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement sur le programme Rénovation Québec de subventions à la rénovation résidentielle de la Ville de Farnham - Programmation 2018-2019*, non daté.

M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement sur le programme Rénovation Québec de subventions à la rénovation résidentielle de la Ville de Farnham - Programmation 2018-2019*, afin de participer à ce programme et prévoir l'octroi de subventions à la rénovation.

2018-408

***Dépôt du projet de Règlement sur le programme Rénovation Québec de subventions à la rénovation résidentielle de la Ville de Farnham***

Document : *Projet de Règlement sur le programme Rénovation Québec de subventions à la rénovation résidentielle de la Ville de Farnham*, non daté.

M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette dépose le projet de *Règlement sur le programme Rénovation Québec de subventions à la rénovation résidentielle de la Ville de Farnham* lequel prévoit l'octroi de subventions à la rénovation en vertu de ce programme.

2018-409

***Adoption du Règlement 458-26 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H1-157 et H2-158)***

Document : *Règlement 458-26 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H1-157 et H2-158)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Jean-François Poulin a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 3 juillet 2018;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 6 août 2018;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté le 6 août 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que *Règlement 458-26 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H1-157 et H2-158)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2018-410

**Adoption du Règlement 524-2 modifiant le Règlement 524 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2018**

Document : *Règlement 524-2 modifiant le Règlement 524 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2018*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Daniel Campbell a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 août 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 6 août 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 524-2 modifiant le Règlement 524 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2018* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2018-411

**Adoption du Règlement 539 concernant la collecte des déchets solides, des matières organiques et des matières recyclables**

Document : *Règlement 539 concernant la collecte des déchets solides, des matières organiques et des matières recyclables*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 août 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 6 août 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 539 concernant la collecte des déchets solides, des matières organiques et des matières recyclables* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2018-412

**Adoption du Règlement 540 sur la gestion contractuelle**

Document : *Règlement 540 sur la gestion contractuelle*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;



CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 août 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 6 août 2018;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 540 sur la gestion contractuelle* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2018-413

**Adoption du Règlement 541 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Farnham**

Document : *Règlement 541 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Farnham*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 août 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 6 août 2018;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 541 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Farnham* soit adopté suivant sa forme et teneur.

2018-414

**Adoption du Règlement 542 établissant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la stabilisation des rives de cours d'eau**

Document : *Règlement 542 établissant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la stabilisation des rives de cours d'eau*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 août 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé le 6 août 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 542 établissant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la stabilisation des rives de cours d'eau* soit adopté suivant sa forme et teneur.



**2018-415 Adoption du second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)***

Document : Second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 août 2018;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 6 août 2018;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Dispositions diverses)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2018-416 Adoption du second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones CM-007 et I1-012)***

Document : Second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones CM-007 et I1-012)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 6 août 2018;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été adopté le 6 août 2018;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le second projet de *Règlement modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones CM-007 et I1-012)* soit adopté suivant sa forme et teneur.



**Administration générale, greffe et affaires juridiques**

**2018-417**

**Gestion du marché public**

CONSIDÉRANT que les administrateurs de l'organisme Marché de la Station Gourmande, coopérative de solidarité désirent passer le flambeau de la gestion du marché public;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire continuer d'offrir ce service à ses citoyens et prendre la relève de cet organisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter de reprendre la gestion du marché public de la Station Gourmande, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham les documents permettant de donner effet à cette décision.

**2018-418**

**Création d'un Comité des jardins collectifs**

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de créer un Comité des jardins collectifs chargé d'étudier la mise en place d'un programme des jardins collectifs de la Ville de Farnham.

QUE M. Patrick Melchior, M<sup>mes</sup> Sylvie Ouellette, Marielle Benoit et Julie Bergeron soient désignés sur ce Comité.

**2018-419**

**Espace museaux de Farnham - Gestion du parc à chiens**

CONSIDÉRANT l'aménagement prochain d'un parc à chiens au parc Israël-Larochelle;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confier la gestion de ce parc à chiens à un organisme à but non lucratif;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver l'entente à intervenir avec Espace museaux de Farnham visant à leur confier la gestion du parc à chiens.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tout document permettant de donner effet à cette décision.

**M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.**

**2018-420**

**Vente du lot 6 074 566 et d'une partie du lot 4 354 127 du cadastre du Québec (Anciens terrains de tennis)**

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell





ET RÉSOLU unanimement des conseillers de vendre le lot 6 074 566 une partie du lot 4 354 127 du cadastre du Québec (Anciens terrains de tennis) à la compagnie Constructions Novard inc. et M. Jean-François Riel ou toute autre entité créée par ces deux personnes aux fins de la présente acquisition, au prix de 4 \$ le pi<sup>2</sup> et aux conditions suivantes :

- La signature de l'acte notarié devra être faite au plus tard le 31 décembre 2018.
- Le projet à être implanté sur cet immeuble doit comporter un maximum de deux bâtiments, d'une hauteur maximale de quatre étages, comporter au total entre trente et trente-quatre unités et être similaire à celui présenté le 12 janvier 2018. Minimalement, la construction d'un bâtiment devra être débutée dans les deux années suivant la signature de l'acte notarié, à défaut, le terrain devra être offert en reprise à la Ville de Farnham, aux mêmes conditions que l'achat.
- Cette vente est faite sans garantie légale.
- Les lots sont vendus dans leur état actuel.
- 80 % des arbres présents sur l'immeuble devront être conservés.
- La Ville de Farnham mandate la firme Migué et Fournier, arpenteurs-géomètres, pour effectuer cette division du lot 4 354 127 du cadastre du Québec, ces frais seront ajoutés au prix de vente.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

QUE les honoraires de la firme Migué et Fournier, arpenteurs-géomètres, soient imputés au poste budgétaire 02-140-00-412.

QUE cette somme soit versée au fonds de parcs et terrains de jeux.

QUE la résolution 2018-318 soit abrogée à toutes fins que de droit.

**2018-421**

**Concernant l'intérêt manifesté par certains promoteurs à l'égard des lots 5 219 577 et 5 219 578 du cadastre du Québec qui sont la propriété de la Ville de Farnham dans son parc industriel**

CONSIDÉRANT, à ce jour, que certains promoteurs ont requis de la Ville de Farnham une lettre du maire ou du directeur général manifestant une intention de leur céder un lot éventuellement pour un projet qu'ils envisageaient, ce qui fut le cas à l'égard des lots 5 219 577 et 5 219 578 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT, à ce jour, que la Ville de Farnham n'a reçu aucune offre d'achat à l'égard desdits lots;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal n'a jamais consenti d'option d'achat à l'égard desdits lots;



CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, afin d'éviter toute mésentente éventuelle relativement à la portée des lettres d'intention qui ont été requises auprès du maire et du directeur général de la Ville de Farnham, d'aviser formellement les promoteurs qui ont manifesté des intentions d'acquisition à l'effet que la Ville de Farnham n'a aucune obligation à leur égard;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les promoteurs ayant manifesté un intérêt afin d'acquérir les lots 5 219 577 et 5 219 578 du cadastre du Québec soient avisés, par la greffière, par le biais de la transmission de la présente résolution, que la Ville de Farnham n'a aucune obligation de cession desdits lots à leur égard.

QU'ils soient avisés, dans la mesure où ils désirent réellement acquérir un de ces lots, de présenter à la Ville de Farnham, en bonne et due forme, une offre d'achat afin que le conseil municipal puisse, dans le cadre de son pouvoir discrétionnaire, accepter ou non d'y donner suite, avec ou sans condition.

QU'ils soient avisés que la Ville de Farnham considérera à son mérite toute offre d'achat qui pourrait lui être présentée à l'égard desdits lots par tout autre promoteur intéressé, l'objectif de la Ville de Farnham étant, conformément à la lettre et l'esprit de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux*, de favoriser la mise en valeur des terrains appartenant à la Ville de Farnham dans son parc industriel, notamment par la création d'emploi et l'accroissement de la richesse foncière pour le bénéfice de l'ensemble des contribuables.

**2018-422**

**Les Champignoles de Farnham - Appui**

Documents : Projets de lettre d'appui, non datées.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham reconnaît l'apport de Les Champignoles de Farnham auprès des familles de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'appuyer les demandes de subventions déposées par Les Champignoles de Farnham dans le cadre des programmes Une communauté qui veille à l'éveil de ses tout petits et On s'anime pour nos enfants.

**2018-423**

**Chambre de commerce de Brome-Missisquoi - Adhésion**

Document : Facture de la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi datée du 8 août 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler l'adhésion de la Ville de Farnham à la Chambre de commerce de Brome-Missisquoi, au montant de 258,69 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-494.





## Finances municipales

2018-424

### Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

Document : Liste des immeubles en défaut de paiement de taxes au 4 septembre 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'ordonner la mise en vente pour défaut de paiement de taxes des immeubles ci-dessous :

Matricule	Propriétaire(s)	Immeuble
4716-06-8613	Excavation C.M.R. inc.	1005, boulevard Industriel
5211-67-8685-014	Philippe Kennes	160, rue des Mélèzes
4612-73-9757-037	Pierre Falcon	100, rue de Barcelone
4415-58-9420	Nathalie Lanthier et Alain Gargano	683, rue Dollard Ouest
5211-67-8685-019	Yvan Dussault	145, rue des Mélèzes
4417-38-0887	Shon Gilmore	1250, chemin Yamaska
4517-81-7920	Vicky Pothier et Marc Pinsonneault	195, rue des Marguerites Est
4616-12-3148	Alain Paquette	613-615, rue Saint-Paul
4516-42-5059	Stéphane Normandin	529, rue Saint-Alfred
4415-73-1008	Manon Gagnon	513, rue Millette
4612-73-9757-005	Sylvie Beauchemin	10, rue de Barcelone
4615-11-8921	Valérie Berlangieri et Mateusz Syska	55, rue des Cerisiers
4612-73-9757-003	Réal Borgia	40, rue de Barcelone
4516-80-0224	9308-2311 Québec inc.	389-393, rue de l'Hôtel-de-Ville
4514-13-7795	Sara Laguë et Nadir Natan Mendez Rodriguez	1030-1032, rue Jacques-Cartier Sud
4715-00-2128	François Dubuc	241-245, rue William
4513-36-6112	Marc Le Guerrier	208, rue des Cerfs
4714-59-5117	Marie-Thérèse Gagnon	1859, rue Principale Est
4515-99-2012	Adrénaline Montréal inc.	401, rue Saint-Joseph
4814-08-4290	Khanh-An Chau	34, chemin Jarry
4715-13-9201	Sophie Vivier et Guillaume Morin	1340, rue Welch
4616-03-4106	Adam Diakite	444-446, rue Yamaska Est
4616-46-7901	Nathalie Jacob et Patrick Jacob	957, rue Spoor
4614-88-4499	Suzanne Csizmar et Pierre Lenard	372, rue Saint-Romuald
4616-11-2171	Hélène Neveu David	543-547, rue Saint-Paul

QUE la greffière soit chargée d'aviser les propriétaires de ces immeubles de la date et du lieu de la vente.

QUE la trésorière soient autorisée, afin de protéger la créance de la Ville, à enchérir pour et au nom de la Ville de Farnham, conformément à la loi et à acquérir, si nécessaire, les immeubles à être vendus lors de cette vente pour défaut de paiement de taxes.

2018-425

### Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 30 août 2018

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 30 août 2018.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :



VILLE DE FARNHAM  
PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2018

Déboursés payés d'avance pour un montant total de 337 544,69 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 375 615,48 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 30 août 2018 soit approuvé.

**2018-426**

**Transferts budgétaires**

Documents : Dossiers de la trésorière datés des 6 juillet et 16 août 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser les transferts budgétaires suivants :

Objet	De	À	Montant
Déboisement d'emprises de rues	01-233-13-000	22-600-00-723	31 000 \$
Prise d'eau		02-412-00-526	42 300 \$
		02-412-00-631	2 300 \$
		02-412-00-411	19 500 \$
		02-412-00-522	32 100 \$
		02-412-00-681	11 000 \$
Mandat pour caractérisation		02-470-00-411	16 300 \$
Diffusion des séances		22-100-00-726	15 000 \$
Parc à chiens		22-700-00-721	60 000 \$
Compensation fédérale pour Centre d'entraînement		01-222-14-000	23 000 \$
Internet au marché public		22-600-00-722	2 800 \$
Panneaux marché public	02-355-00-641	9 200 \$	
Balcons et marquises hôtel de ville	01-211-60-000	21-610-00-000	14 000 \$
Achat d'un four pour l'aréna	02-701-91-341	22-700-00-725	1 200 \$
	02-701-91-610		700 \$
	02-701-91-639		700 \$
	02-701-70-341		600 \$
	02-701-70-447		1 200 \$
	02-701-41-635		1 500 \$
	02-701-51-528		100 \$
	01-221-23-000		6 000 \$

QUE la résolution 2018-374 soit abrogée à toutes fins que de droit.

**2018-427**

**Travaux de pavage 2018 - Paiement 1**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 29 août 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 1 des travaux de pavage 2018 à la compagnie Pavages Maska inc. au montant de 177 977,37 \$ incluant les taxes.



QU'une retenue de 10 % représentant la somme de 17 199,62 \$, excluant les taxes, a été effectuée sur ce paiement.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-721.

**2018-428 Travaux de vidange des fosses septiques 2018 - Paiement 2**

Document : Dossier du directeur du Service de planification et d'aménagement du territoire daté du 20 août 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer le paiement 2 des travaux de vidange des fosses septiques 2018 à la compagnie Enviro<sup>5</sup> au montant de 25 206,55 \$ incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-451-20-446.

**M. Patrick Melchior se retire et s'abstient de prendre part aux délibérations et de voter sur la prochaine décision.**

**2018-429 Action Haïti Ansanm Québec-Haïti - Dîner créole**

Document : Formulaire de demande d'aide financière de Action Haïti Ansanm Québec-Haïti daté du 15 août 2018.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'acheter dix billets à 40 \$ chacun pour le dîner créole du 23 septembre 2018 organisé par Action Haïti Ansanm Québec-Haïti.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-311.

## Ressources humaines

**2018-430 Directeur général - Entente de fin d'emploi**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de mettre fin au lien d'emploi de M. François Giasson, titulaire du poste de directeur général, à compter du 14 septembre 2018.

QUE MM. Patrick Melchior et Vincent Roy soient mandatés pour négocier l'entente à intervenir avec M. Giasson en lien avec cette fin d'emploi.

**2018-431 Création de deux postes de coordonnateurs administratifs**

CONSIDÉRANT le départ du directeur général;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de veiller au maintien des activités durant la période nécessaire à son remplacement;

CONSIDÉRANT la charge de travail;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette



ET RÉSOLU unanimement des conseillers de créer deux postes de coordonnateurs administratifs.

QUE ces postes seront automatiquement caduques un mois après l'entrée en fonction de la personne qui occupera le poste de directeur général.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et M. Vincent Roy, conseiller, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**2018-432 Nomination de coordonnatrices administratives**

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de nommer M<sup>mes</sup> Marielle Benoit, greffière, et Julie Laguë, trésorière, coordonnatrices administratives à compter de ce jour.

QUE ces nominations s'ajoutent aux fonctions déjà occupées par M<sup>mes</sup> Benoit et Laguë.

QUE les conditions de travail rattachées à ce poste soient celles établies dans la lettre d'entente rédigée à cet effet.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et M. Vincent Roy, conseiller, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**2018-433 Nomination d'une trésorière adjointe**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers qu'à compter de ce jour, M<sup>me</sup> Marielle Benoit, greffière, soit nommée aussi trésorière adjointe.

**2018-434 Embauche d'un employé temporaire au Service des travaux publics (Département B - Service des travaux publics) - Abrogation de la résolution 2018-388**

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la résolution 2018-388 soit abrogée à toutes fins que de droit.

**2018-435 Démission d'une brigadière scolaire**

Document : Lettre de M<sup>me</sup> Anita Rouillard datée du 2 août 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la démission de M<sup>me</sup> Anita Rouillard, effective le 2 août 2018.

QUE des remerciements soient transmis à M<sup>me</sup> Rouillard pour le travail effectué à ce poste depuis son embauche.



**2018-436      Embauche d'une brigadière scolaire**

Document : Dossier de la responsable des ressources humaines daté du 2 août 2018.

CONSIDÉRANT la démission de M<sup>me</sup> Anita Rouillard;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ratifier l'embauche, à compter du 2 août 2018, de M<sup>me</sup> Guylaine Bellavance, à titre de brigadière scolaire, selon l'échelle salariale établie à la résolution 2016-090.

**2018-437      Activités de l'Union des Municipalités du Québec**

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que M. Patrick Melchior soit autorisé à assister, à Québec, au Caucus des Municipalités de centralité le 13 septembre 2018 et au Sommet municipal du 14 septembre 2018 de l'Union des Municipalités du Québec, au coût de 114,98 \$, incluant les taxes.

QUE les frais d'inscription soient payés par la Ville de Farnham.

QUE les frais d'hébergement, de déplacement et de subsistance soient remboursés selon la politique de la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310.

**Traitement des eaux**

**2018-438      Octroi du contrat de cueillette, transport et disposition ou valorisation des boues déshydratées de l'usine d'épuration**

Documents : Procès-verbal d'ouverture des soumissions et analyse de conformité administrative datés du 10 août 2018.

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public, deux soumissions ont été déposées comme suit :

<b>Compagnie</b>	<b>Prix (Incluant les taxes)</b>
Agrobiosol inc.	62 287,71 \$
Environnement Viridis inc.	62 603,89 \$

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour la cueillette, le transport et la disposition ou la valorisation des boues déshydratées de l'usine d'épuration soit octroyé à la compagnie Agrobiosol inc. au prix établi dans la soumission déposée.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-00-446.



**2018-439 Remplacement de la fournaise du système de chauffage à l'eau chaude de l'usine de filtration**

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 27 août 2018.

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un bris, il y a lieu de procéder au remplacement de la fournaise du système de chauffage à l'eau chaude de l'usine de filtration;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour le remplacement de la fournaise du système de chauffage à l'eau chaude de l'usine de filtration soit octroyé à la compagnie Produits IdéalTFC inc. au montant de 31 317 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

**2018-440 Réservoir et pompage des eaux de rejet de lavage à l'usine de filtration - Plans et devis**

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 27 août 2018.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de débiter le processus de régularisation des eaux de rejet de lavage à l'usine de filtration;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour la réalisation des plans et devis du projet de construction du réservoir et pompage des eaux de rejet de lavage à l'usine de filtration soit octroyé à la firme Les Services exp inc. au montant de 64 990 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

## Travaux publics

**2018-441 Municipalité de Sainte-Sabine - Entente d'entretien de voies publiques - Addenda 1**

Document : Projet d'addenda, non daté.

CONSIDÉRANT que certains travaux n'ont pas été mentionnés dans l'entente initiale;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver l'addenda 1 de l'entente d'entretien des chemins du Golf, Audette et Jetté à intervenir avec la Municipalité de Sainte-Sabine.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.





**2018-442 Parc à chiens - Achat d'une clôture**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 22 août 2018.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour l'achat et l'installation d'une clôture pour le parc à chiens soit octroyé à la compagnie Inter Clôtures Structura au montant de 20 900 \$, excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-700-00-722.

**2018-443 Livraison du camion porteur - Retard**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 22 août 2018.

CONSIDÉRANT que le véhicule devait être livré au plus tard le 8 juillet 2018;

CONSIDÉRANT qu'il a été livré le 22 août 2018, soit avec cinquante jours de retard;

CONSIDÉRANT que les documents d'appel d'offres prévoyaient une pénalité de 100 \$ par jour de retard;

CONSIDÉRANT que ce retard n'est pas imputable à la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de ne pas imposer la pénalité de frais de retard, en échange de la garantie prolongée de cinq ans ou 160 000 km d'une valeur de 4 026,86\$, incluant les taxes.

**2018-444 Réparation de la toiture de l'entrepôt à sel**

Document : Dossier du directeur du Service des travaux publics daté du 22 août 2018.

CONSIDÉRANT que la toiture de l'entrepôt à sel a subi des dommages le 4 mai dernier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de voir à sa réparation;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Yves Boulianne

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour la réparation de la toiture de l'entrepôt à sel soit octroyé à la compagnie Smith et Dubois inc. au montant de 24 633,39 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-300-00-722.



## Planification et aménagement du territoire

2018-445

### **Demande de dérogations mineures - Lot 6 249 536 du cadastre du Québec - Rue Jacques-Cartier Sud**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 17 juillet 2018.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogations mineures et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 24 juillet 2018;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de refuser la demande de dérogation mineure de M<sup>me</sup> Nancy Barabé et M. Stéphane Lusignan, propriétaires du lot 6 249 536 du cadastre du Québec visant à permettre :

- La construction d'un garage isolé de 97,5 m<sup>2</sup>, en plus du garage triple attaché au bâtiment principal, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* mentionnent qu'une habitation ayant un garage attenant ne peut avoir de garage détaché.
- L'aménagement d'une aire de stationnement en cour avant alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* les autorisent uniquement en cours latérales ou arrière.

2018-446

### **Demande de dérogation mineure - 1320, chemin Delorme**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 17 juillet 2018.

La greffière fait la lecture de la demande de dérogation mineure et invite les personnes présentes qui le désirent à intervenir sur cette demande.

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public concernant cette demande a été publié sur le site Internet de la Ville de Farnham le 24 juillet 2018;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver la demande de dérogation mineure de la Ferme M. J. B. inc., propriétaire de l'immeuble sis au 1320, chemin Delorme visant à permettre l'implantation des bâtiments du complexe avicole projeté à 60 m de la résidence sise au 1300, chemin Delorme, alors que les dispositions du *Règlement 458 de zonage* exigent une distance minimale de 108,1 m.



## Loisirs, culture et tourisme

2018-447

### Bar de l'aréna Madeleine-Auclair - Permis d'alcool

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire céder le permis d'alcool du bar de l'aréna Madeleine-Auclair;

CONSIDÉRANT que la Régie des alcools, des courses et des jeux demande un contrat de vente du fonds de commerce;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser la vente, à la compagnie Resto aréna, du fonds de commerce du bar de l'aréna Madeleine-Auclair pour la somme de 804,83 \$, incluant les taxes.

QUE la Ville de Farnham accepte de céder le permis d'alcool du bar de l'aréna Madeleine-Auclair à la compagnie Resto aréna.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

2018-448

### Bail du restaurant et du bar de l'aréna Madeleine-Auclair

Document : Projet de bail, non daté.

Le vote est demandé par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault.

MM. Daniel Campbell, Patrick Melchior, Jean-François Poulin et Jean-Yves Boulianne votent pour l'approbation du bail.

M<sup>mes</sup> Nathalie Dépeault et Sylvie Ouellette votent contre l'approbation du bail.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU des conseillers d'accepter les termes du bail à intervenir avec la compagnie Resto aréna relatif à l'exploitation du restaurant et du bar de l'aréna Madeleine-Auclair.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

## Ajouts

2018-449

### Train de passagers - Activité de promotion

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que M. Patrick Melchior soit autorisé à assister, au voyage de promotion du train de passagers le 12 septembre 2018, au coût de 500 \$.

QUE les frais d'inscription soient payés par la Ville de Farnham.



QUE les frais de déplacement et de subsistance soient remboursés selon la politique de la Ville, sur présentation des pièces justificatives.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310.

**2018-450 Programmation Rénovation Québec - Mandat pour l'analyse des demandes**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que M<sup>me</sup> Sylvie Lavigneur soit mandatée afin d'effectuer l'analyse des subventions qui seront déposées à la Ville de Farnham dans le cadre du Programme Rénovation Québec, au taux horaire de 65 \$.

QUE les déplacements de M<sup>me</sup> Lavigneur soient remboursés au taux de 0,54 \$ du kilomètre.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-639-00-453.

**2018-451 Tournoi de golf - Signature des effets bancaires**

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que M. Patrick Melchior et M<sup>mes</sup> Julie Laguë et Roxanne Roy Landry soient autorisés à signer les effets bancaires en lien avec le compte du tournoi de golf du maire.

QUE deux signatures sont requises sur ces documents.

**Seconde période de questions**

Quinze des soixante-quinze personnes présentes interviennent sur les sujets suivants :

- Départ du directeur général.
- Contrats aux entreprises locales.
- Permis pour construction d'une maison de trois étages.
- Limitation des interventions.
- Félicitations pour l'embauche de M. Thomas Harding.
- Dépôt d'une pétition contre les trottoirs et bordures sur le boulevard de Normandie.
- Diffusion des séances du conseil municipal.
- Collecte des matières organiques.
- Entretien du rang Saint-Joseph à Cowansville.
- Pavage du chemin Boulais.
- Vandalisme.



- Arrêt obligatoire sur la rue Dollard à l'intersection du chemin de fer.
- Voie ferrée endommagée sur la route de contournement.
- Formation du Comité local de sécurité publique.
- Coût et services de la Sûreté du Québec.
- Circulation des véhicules lourds sur le boulevard Magenta et la rue Principale.
- Vitesse des véhicules sur la rue Principale.

### Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels font part des sujets suivants :

- |                     |   |
|---------------------|---|
| Daniel Campbell     | <ul style="list-style-type: none"><li>• Félicitations aux employés cols bleus attirés aux collectes.</li><li>• Nouvelle boîte à lire au parc du Major-Général-Alain-Forand.</li><li>• <u>Finale régionale de baseball du 26 août.</u></li></ul> |
| Sylvie Ouellette    | <ul style="list-style-type: none"><li>• Spectacle de Patrick Norman le 21 septembre.</li><li>• <u>Journée des aînés le 3 octobre.</u></li></ul>   |
| Jean-Yves Boulianne | <ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Remercie d'assistance nombreuse.</u></li></ul>   |

La séance est levée à 20 h 25.

\_\_\_\_\_  
Marielle Benoit, OMA  
Greffière

\_\_\_\_\_  
Patrick Melchior  
Maire